

# Outil de démontage et de manutention STRAIL®

## Notice d'utilisation

Sous réserves de modifications techniques / 03\_2022



**KRAIBURG STRAIL® GmbH & Co. KG | STRAIL® | STRAIL<sup>lastic</sup> | STRAIL<sup>WAY</sup>**

84529 Tittmoning | Goellstraße 8 | tél. + 49 / (0) 86 83 / 7 01-0 | fax + 49 / (0) 86 83 / 7 01-126  
info@strail.com | www.strail.fr | www.strailastic.fr | www.strailway.com

Le mode d'emploi est à lire **minutieusement** avant utilisation et les dispositions de ce mode d'emploi doivent absolument être **respectées** durant l'utilisation !

**Il doit être d'accès facile pour l'utilisateur !**

Le présent outil sert exclusivement à manutentionner et à démonter les passages à niveau **STRAIL®** !  
**Le dispositif n'est pas autorisé pour le transport de personnes !**

## # 1 / DONNEES TECHNIQUES

Type :	Outil de démontage et de manutention <b>STRAIL®</b>
Numéro de type :	02139400
Charge maximale en kg :	480
Largeur de travail en mm :	jusqu'à 1 200
Longueur de la fourche en mm :	575
Diamètre de la fourche en mm :	35
Poids en kg :	20,6
Diamètre des œillets d'ancrage en mm :	18

Le dispositif de levage se compose d'un corps de base muni de deux bras mobiles à section rectangulaire, respectivement munis d'un œillet de retenue pour fixer le crochet. Une fourche reliée au corps de base à l'aide d'un boulon spécial sur la face latérale permet la préhension de la dalle.

## # 2 / CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- Toutes les personnes et les opérateurs se trouvant aux alentours de la machine doivent être informés du risque d'écrasement.
- Des mouvements brusques peuvent faire virevolter le dispositif de levage et blesser des personnes.
- Les tensions auxquelles sont soumises les pièces peuvent entraîner la projection de pièces.
- Utiliser uniquement par du personnel qualifié et instruit.

## # 3 / INFORMATIONS GENERALES

- Avant d'être utilisé, le dispositif de levage doit être soumis à un contrôle visuel.
- Les dalles de passages à niveau STRAIL® ne peuvent être soulevées et transportées qu'individuellement.
- La charge ne doit pas dépasser la force portante indiquée.
- Le dispositif de levage doit être entièrement enfoncé dans la réservation du tirant du passage à niveau STRAIL®.
- L'élingue chaîne doit être fixée aux deux œillets d'ancrage pour extraire les passages à niveau STRAIL®. Lors de l'extraction, la force de traction doit être appliquée verticalement vers le haut ou au plus de +20°. Dans le cas contraire, ceci peut entraîner l'endommagement du dispositif de levage et du passage à niveau STRAIL® (voir figure 1).
- Pour le transport des passages à niveau STRAIL®, il convient de choisir la longueur des brins de chaîne de manière à ce que la fourche soit à l'horizontale.
- Il s'impose d'éviter tout mouvement brusque de la charge, ceci pouvant entraîner l'endommagement du dispositif de levage et des passages à niveau STRAIL®.
- Les changements de direction soudains sont à éviter, ceci pouvant entraîner l'endommagement du dispositif de levage.
- En cas de défauts, il convient de stopper immédiatement l'utilisation de l'outil.
- Il est interdit de stationner au-dessous de la charge.
- Il est interdit de stationner dans toute la zone dangereuse lors du levage et du transport.
- L'angle d'inclinaison maximal des brins de chaîne ne doit pas dépasser 45° (voir figure 2).

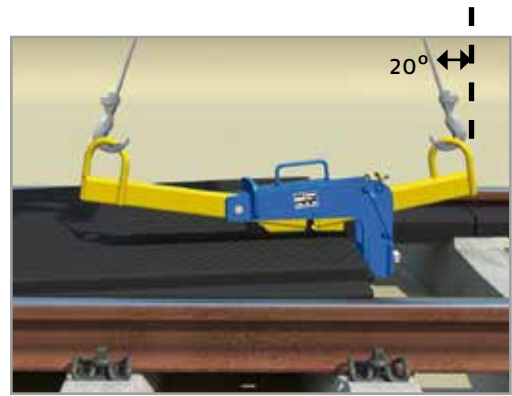


Figure 1

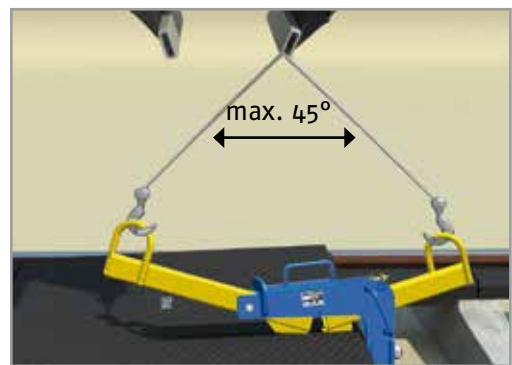


Figure 2

## # 4 / ENTRETIEN ET MAINTENANCE

- En cas de défauts, le dispositif de levage doit être remplacé sans délai ou renvoyé au fabricant pour réparation.
- S'il est prévisible que l'outil ne sera pas utilisé pendant un certain temps, il convient de le protéger de la corrosion.

## # 5 / EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Les règles de prévention des accidents « Lastaufnahmeeinrichtungen im Hebezeugbetrieb – VBG 9a » (dispositifs de levage dans le cadre de l'utilisation d'engins de levage) ainsi que le mode d'emploi et éventuellement les instructions d'entretien sont à mettre à disposition et à respecter.

- **Contrôle avant la première mise en service**  
Se fait chez le fabricant.
- **Contrôles réguliers**  
L'utilisateur doit veiller à ce que le dispositif de levage soit contrôlé par un expert à des intervalles inférieurs ou égaux à un an.
- **Contrôles exceptionnels**  
L'utilisateur doit veiller à ce que le dispositif de levage fasse l'objet d'un contrôle exceptionnel par un expert à la suite de sinistres ou d'incidents particuliers susceptibles d'impacter la force portante.
- **Certificat de contrôle**  
L'utilisateur doit veiller à ce que les certificats de contrôle soient disponibles.

Pour une bonne manutention des élingues, veuillez regarder la brochure „Accessoires de levage. Mémento de l'élingueur» publié de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), veuillez trouver cette brochure sur le lien internet suivant: <http://www.inrs.fr/recherche>

## # 6 / DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ

### Déclaration CE de conformité au sens de la directive communautaire « Machines » 2006/42/CE

Par les présentes, nous

**KRAIBURG STRAIL GmbH & Co. KG**

Göllstr.8

D-84529 Tittmoning

attestons que le produit mentionné ci-après répond aux dispositions en matière de sécurité et de santé des Directives CE.

**Type :** Outil de démontage et de transport STRAIL

**Numéro de type :** 02139400

**Directives CE applicables :** Directive 2006/42/CE relative aux machines

**Norme appliquée :** DIN EN 13155 grues – sécurité – moyens de prise de charge lâches

**Personne autorisée à préparer les documents techniques :**

Herbert Gfreiner

Göllstr. 8

D-84529 Tittmoning

Cette déclaration perd sa validité à partir du moment où le produit a été modifié sans accord préalable.

Le cas échéant, les fournisseurs ont eux-mêmes présentés une déclaration du fabricant et/ou une déclaration de conformité.

Tittmoning, 02.03.2022



Günther Wagner

Directeur Général